

Afrique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1958)**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

I. ACTIVITÉS PRATIQUES

Actions de secours et d'assistance

multiples et variées comme au cours des précédentes années, les activités pratiques du Comité international de la Croix-Rouge, en 1958, se sont de nouveau étendues sur cinq continents. Dans certains cas, ces actions furent plus vastes et même parfois spectaculaires ; dans d'autres, elles ont été plus modestes. Il n'en sera pas rendu compte ici par ordre d'importance, mais pour plus de clarté, on les groupera par régions géographiques. Cela n'empêchera pas néanmoins de distinguer, parmi ces actions, les plus importantes qui, l'an passé, se sont déroulées en Afrique du Nord, au Liban et à Cuba. Cependant, ce que l'on s'efforcera surtout de montrer c'est que, dans toutes ses activités, les plus retentissantes comme les plus humbles, le CICR n'a songé qu'à sauver des vies et à soulager des souffrances, bref à servir l'idéal d'humanité qui lui donne sa raison d'être.

AFRIQUE

Afrique du Nord

Depuis quelques années déjà, les rapports d'activité du CICR ont fait une place relativement importante à l'Afrique du Nord. En 1958 de nouveau, cette région a sollicité abondamment l'attention du Comité, dont les délégués se sont acquittés de tâches nom-

breuses et souvent délicates en Algérie surtout, mais aussi en Tunisie et au Maroc, où il s'est agi de secourir des groupes importants de réfugiés algériens.

Assistance aux détenus en mains françaises. — Dès le début de l'actuel conflit, le CICR a pu exercer son activité humanitaire en Algérie. Agissant en vertu de l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949, selon lequel le Comité international peut offrir ses bons offices « en cas de conflit armé ne présentant pas un caractère international », ses délégués ont accompli une série de missions qui ont principalement consisté à visiter des lieux de détention et d'internement.

De février 1955 à décembre 1958, ces missions furent au nombre de six. Le « Rapport d'activité » de l'an dernier a déjà fait état de la *cinquième* qui avait débuté en novembre 1957 pour prendre fin le 28 février 1958. On ajoutera ici que, durant ce laps de temps, les délégués du CICR (M. Gaillard et le Dr Gaillard) ont visité 115 lieux de détention dénommés « centres de triage et de transit » de même que des centres d'hébergement et des hôpitaux où étaient soignés des prisonniers blessés au combat. A l'occasion de ces visites, ils ont distribué aux détenus des secours d'une valeur de 2.500 000 francs français.

Une *sixième mission* de même nature a été accomplie en décembre 1958. Elle a donné l'occasion aux délégués du Comité international (MM. Gaillard et Vust) de visiter deux prisons à Alger (Alger-Barberousse et Maison-Carrée), deux centres d'hébergement (Douera et Tefeschoun), quatre centres de triage (Beni-Messous, Camp-du-Maréchal, Bordj Menaiel et Rio-Salado) et huit centres militaires d'internement (Tigzirt, Boghar, Ksar-Thir, Bône, Tiaret, Lamoricière, Hamman-Bou-Hadjar et Point-Zéro, près Mostaganem), soit au total seize lieux de détention. Ils ont procédé à plusieurs distributions de secours matériels.

C'était la première fois que les délégués visitaient les centres militaires d'internement, de création postérieure à la cinquième mission du CICR, où sont désormais détenus les combattants capturés les armes à la main. Pendant leur visite à deux de ces

centres (Ksar-Thir et Bône), les représentants du Comité international ont assisté, les 15 et 16 décembre, à la libération de 10 détenus algériens relevant de cette catégorie d'internés.

Comme lors de leurs précédentes missions, les délégués ont bénéficié des facilités nécessaires à l'accomplissement de leur tâche humanitaire. C'est ainsi qu'ils ont pu, conformément à la règle qui confère tout leur sens aux visites de prisonniers, s'entretenir sans témoin avec les détenus de leur choix.

Dans certains cas, lorsque des améliorations de régime paraissaient souhaitables, les délégués du CICR sont intervenus sur place et directement auprès des autorités du camp ou de la prison. D'autre part et selon l'usage suivi après chaque mission de cette espèce, ils ont rédigé un rapport détaillé que le Comité international a remis au gouvernement détenteur, soit au gouvernement français. Ce rapport contenait diverses suggestions qui ont continué à faire l'objet de démarches du CICR à Paris.

Il convient de citer encore, dans le cadre de l'assistance aux détenus en mains françaises, les démarches entreprises en faveur des médecins poursuivis ou condamnés en relation avec le conflit d'Algérie. On mentionnera enfin, toujours en relation avec la même activité et les mêmes événements, la visite faite le 16 décembre 1958 par deux délégués du CICR (MM. Michel et Maunoir) au centre administratif de Vadenay (Seine-et-Marne) où sont détenus un certain nombre d'Algériens arrêtés sur territoire métropolitain.

Au total, depuis le début du conflit algérien, les représentants du Comité international ont procédé à 289 visites de camps et de prisons.

Assistance à des prisonniers en mains de l'ALN. — Les premiers contacts du CICR avec des représentants de l'insurrection algérienne (FLN) datent du début de l'année 1956. Depuis lors, en passant le plus souvent par Le Caire, le Maroc et la Tunisie, les démarches se sont multipliées pour faire bénéficier d'une assistance humanitaire les prisonniers français aux mains de l'ALN (Armée de libération nationale). En 1958, ces efforts ont eu leurs premiers résultats.

Au début de l'année, M. de Preux, délégué du CICR, a pu, à partir de Tunis, visiter les quatre prisonniers français capturés

dans la région de Sakhiet Sidi Youssef et leur remettre quelques secours. Par la suite, il a obtenu une liste de 10 militaires français faits prisonniers peu auparavant.

Depuis lors, l'Agence centrale des prisonniers de guerre a encore reçu 159 lettres de prisonniers français et 10 messages sonores enregistrés qu'elle a transmis aux familles. En outre, elle a procédé auprès du « Croissant-Rouge algérien » à 322 enquêtes relatives à des militaires et civils français disparus en Algérie. Un petit nombre d'entre elles ont abouti à un résultat.

Le CICR a eu la satisfaction de contribuer à des libérations de prisonniers de cette catégorie. Les premiers furent les quatre de Sakhiet remis le 20 octobre à Tunis aux délégués du Comité international (MM. de Preux et Gaillard) lors d'une cérémonie au siège du Croissant-Rouge tunisien.

Le 4 décembre, ce fut le tour d'un deuxième groupe de prisonniers français de l'ALN. Il s'est agi alors de huit militaires qui, à Rabat, ont été remis par les représentants du « Croissant-Rouge algérien » à MM. Gaillard et Vautier, délégués du CICR. La cérémonie était présidée par S.A.R. la princesse Lalla Aïcha, présidente d'honneur du Croissant-Rouge marocain.

Dans le cadre de cette activité en faveur des prisonniers français, on peut rappeler que le CICR, à la suite de l'exécution de trois militaires captifs annoncée par l'ALN en mai 1958, avait entrepris auprès du FLN aussi bien que du gouvernement français des démarches extrêmement pressantes pour que, de part et d'autre, soit respectée la vie des militaires prisonniers. A part un ou deux cas isolés, il a eu la satisfaction de constater que l'on semble avoir tenu compte de ses représentations.

Le Comité international eut aussi à s'occuper des prisonniers non français détenus par l'ALN. Faisant suite à une demande émanant du « Service de rapatriement de l'ALN », le CICR, au printemps 1958, envoya un délégué, M. Maunoir, au Maroc pour y étudier le cas de légionnaires prisonniers de l'ALN, d'origine hongroise pour la plupart. Seize d'entre eux, sur leur demande, ont été rapatriés en Hongrie. Trois autres étaient admis à émigrer en Suisse et aux Pays-Bas. La situation des treize demeurés au Maroc attend encore d'être réglée définitivement.

L'aide aux réfugiés algériens. — En 1957, un nombre considérable d'Algériens, en majorité des femmes, des enfants et des personnes âgées, ont commencé à fuir les zones d'opérations militaires pour chercher refuge sur le territoire de la Tunisie et du Maroc. Ces réfugiés se sont trouvés pour la plupart dans un grand dénuement et, au printemps 1957, le CICR est intervenu pour leur porter secours. La question fut soumise à la XIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge tenue à la Nouvelle-Delhi du 28 octobre au 7 novembre 1957, qui vota une résolution à la suite de laquelle le CICR et la Ligue lancèrent un appel en faveur des réfugiés algériens. Cet appel fut entendu, non seulement par les diverses Sociétés nationales de la Croix-Rouge, mais par d'autres institutions comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. Tout cela permit de faire bénéficier les réfugiés d'une aide sensiblement accrue.

a) En Tunisie

Pendant l'hiver 1957-58, le Comité international assura la distribution parmi les réfugiés algériens en Tunisie de secours réunis par le Haut-Commissariat de l'ONU. Il s'est agi de dons représentant une valeur de 39 millions de francs tunisiens (390 000 francs suisses) et consistant surtout en vêtements et denrées alimentaires. Le CICR mena cette action avec le concours actif des autorités tunisiennes, du Croissant-Rouge de ce pays et conjointement avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. A partir du 15 mars, le Croissant-Rouge tunisien reprit cette action des mains du CICR. C'est lui qui, toujours en collaboration avec la Ligue, assure depuis lors la distribution des secours destinés aux réfugiés algériens sur sol tunisien.

b) Au Maroc

De nombreux réfugiés ont aussi, dès 1956, pénétré en territoire marocain, fuyant les zones d'opérations militaires dans l'ouest de l'Algérie. Au début de 1957, on estimait déjà leur nombre à quelque 40.000.

Le CICR ne tarda pas à distribuer, à ses frais, des secours à ces réfugiés algériens. Par la suite, il recueillit des dons provenant de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de même que de diverses autres institutions privées, ce qui lui permit d'amplifier son action.

Celle-ci s'est poursuivie en 1958. Deux missions ont remis des secours alimentaires, la première au début de l'année, la seconde aux mois de novembre et décembre. Au total, six missions du CICR ont, en 1957 et 1958, distribué aux réfugiés de cette région des secours d'une valeur de 93 millions de francs marocains (930 000 francs suisses).

La mission de décembre 1958 a marqué la fin de l'action du CICR en faveur des réfugiés algériens au Maroc. Depuis lors, cette œuvre d'assistance a été poursuivie par la Société du Croissant-Rouge marocain officiellement reconnue le 7 août 1958, laquelle travaille aussi en collaboration avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Celle-ci agit d'autre part en qualité d'organe de distribution des dons recueillis à la suite de l'appel lancé par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Il faut signaler aussi qu'à la mi-décembre, un délégué du CICR, M. Michel Martin, a convoyé le vapeur grec « Evangelia », qui transportait d'Alexandrie à Casablanca une cargaison de secours destinés à ces réfugiés algériens au Maroc. Ces secours, d'une valeur de 200 millions de francs marocains (2 millions de francs suisses) étaient offerts par le Croissant-Rouge de la République arabe unie. Leur distribution a été assurée par le Croissant-Rouge marocain.

Toujours dans le cadre du conflit algérien, on mentionnera enfin l'aide fournie par le CICR à des invalides algériens au Maroc. Cette aide a consisté surtout en prothèses et en matériel orthopédique représentant une valeur de 2 millions de francs marocains (20 000 francs suisses).

Démarches en faveur d'Espagnols disparus. — Le Comité international eut, au cours de l'année 1958, à mener d'autres démarches au Maroc, qui n'ont malheureusement pas abouti à des résultats positifs. Il s'agissait d'Espagnols, civils et militaires, qui avaient

disparu lors des événements survenus vers la fin de 1957 dans l'enclave d'Ifni et au Sahara espagnol. Le délégué du CICR au Maroc, M. Vautier, fit des efforts réitérés pour obtenir des nouvelles de ces disparus, présumés captifs de l'« Armée de libération marocaine ». Fin avril 1958, il s'est rendu à Goulimine, au sud d'Agadir, pour y procéder à des recherches, mais sans succès. ¹

Cameroun

Passant à une autre région du continent africain, on signalera brièvement que le CICR, au cours de l'été et de l'automne 1958, a été l'objet de plusieurs sollicitations, notamment de l'« Union des populations du Cameroun », organisme ayant son siège au Caire, pour qu'il envoie une mission visiter les détenus et internés politiques dans ce pays. Des démarches ont été entreprises à ce sujet auprès des autorités françaises. Celles-ci ont fait savoir au CICR qu'elles ne jugeaient pas opportun de donner une suite à ces sollicitations.

PROCHE-ORIENT

Liban

Les désordres sanglants qui ont secoué le Liban à partir du mois de mai 1958 ont amené le CICR à y entreprendre l'une de ses plus importantes missions de l'année. Son action a été conduite par M. de Traz, délégué général du Comité international au Proche-Orient.

Résidant habituellement à Beyrouth, M. de Traz connaissait déjà fort bien le Liban, où le CICR, grâce à son intermédiaire, avait établi de nombreux contacts dans les divers milieux du pays. Comme la situation s'était aggravée, rendant toujours plus lourde

¹ Au printemps 1959, le Maroc libéra inconditionnellement, sur les instances du CICR, 40 civils et militaires espagnols. Le prochain *Rapport d'activité* en rendra compte.